

JUSTICE. Affaire Mis et Thiennot

Une nouvelle requête synonyme d'espoir

C'est dans la salle Dreyfus au siège national de la ligue des droits de l'homme, rue Marcadet à Paris que s'est tenue hier matin une conférence de presse afin de présenter la sixième requête en révision dans l'affaire Mis et Thiennot. Tout un symbole donc, entre deux grandes

«Si des aveux ont été extorqués sous la violence, ils doivent être exclus de la procédure»

injustices, l'une qui marqua la fin du XIXe siècle et l'autre le milieu du XXe siècle.

«Nous avons toujours accompagné le comité de soutien dans son action. Leur avocat, maître Jean-Paul Thibault, était membre de la Ligue, rappelle Michel Tartakowsky, président national de la ligue des droits de l'homme. Cette affaire rassemble tout ce qu'il y a de détestable dans la raison d'Etat quand elle s'applique à la justice. Aujourd'hui, plus personne ne plaide à charge

Une conférence de presse a eu lieu hier au siège de la Ligue des droits de l'homme à Paris afin de présenter la sixième requête en révision dans l'affaire Mis et Thiennot. Elle a été déposée le 8 février par l'avocat Jean-Pierre Mignard.



Michel Tartakowsky, président national de la ligue des droits de l'homme, au côté de maître Jean-Pierre Mignard hier à Paris.

contre ces deux hommes dont il serait temps de reconnaître leur innocence.»

Grâciés en 1954 par le président René Coty, Raymond Mis et Gabriel Thiennot n'ont jamais été réhabilités.

Depuis la sortie du livre *Ils sont innocents*, le comité de soutien, créé en 1980, n'a jamais baissé les bras et continue le combat après la disparition des deux hommes. Il compte aujourd'hui 350 ad-

hérents.

Après la mort de Jean-Paul Thibault en 2010, le comité a fait appel à un avocat parisien de renom, Jean-Pierre Mignard, afin de porter devant la commission de révi-

sion une nouvelle requête - la sixième - au nom des ayant-droit des deux hommes, la compagne de Raymond Mis et l'épouse et les deux fils de Gabriel Thiennot.

Il a détaillé hier son angle d'attaque, s'appuyant davantage sur la forme que sur le fond. «Ce dossier n'a fonctionné qu'avec les aveux. L'enquête s'est focalisée sur le groupe de chasseurs avec la volonté de les faire avouer. Or, si des aveux ont été extorqués sous la violence - ce qui est le cas ici - ils doivent être exclus de la procédure. La violence chasse la vérité, c'est ce que dit la convention contre la torture.»

Et pour appuyer ses dires, il apporte des éléments nouveaux : un témoignage vidéo réalisé en 2012 de Bernard Chauvet, l'un des co-accusés, qui décrit avec précision les supplices subis et un rapport de dénonciation à la Gestapo signé en 1943 par le commissaire Daraud, qui mena l'enquête et de quelle façon !

En 2007, les magistrats avaient considéré comme in-

● REPERES

6

C'est le nombre de requêtes déposées devant la commission de révision. La cinquième fut déposée en 2007 par Jean-Paul Thibault, qui fut durant de longues années l'avocat bénévole du comité de soutien avant de s'éteindre en octobre 2010.

admissible ces violences. «Il leur faut maintenant en tirer les conséquences sur le plan du droit. On attend donc une annulation partielle du dossier» explique maître Jean-Pierre Mignard.

Mais ce n'est pas gagné reconnaît-il : «il y a quand même beaucoup de réticences de la part des magistrats à accueillir des requêtes en révision. Il y a sans doute la crainte que si l'on est trop libéral, on va être submergé, que si le résultat était positif, ce serait considéré comme un encouragement.»

Soixante-sept ans après les faits, quel regard porter sur l'affaire ? «A l'époque, il s'agissait de mettre à l'abri la police, de la protéger car le pays affrontait de nouveaux désordres et faisait face à de nouveaux adversaires. Si on ne comprend pas ça, on ne comprend pas l'affaire Mis et Thiennot.»

L'examen de cette nouvelle requête pourrait intervenir à l'automne.

JEAN-MARC DESLOGES

Le rappel des faits

Mardi 31 décembre 1946 à 9h30, le corps du garde chasse du sucrier Lebaudy, Louis Boistard, dont la disparition a été signalée la veille, est retrouvé dans un étang à Saint-Michel-en-Brenne. D'emblée, des soupçons se portent sur un groupe de chasseurs qui était dans les environs le dimanche. Parmi eux, deux hommes, Raymond Mis, d'origine polonaise, et Gabriel Thiennot, militant communiste, vont être accusés d'être les meurtriers. Les aveux des chasseurs seront obtenus sous la torture. Au terme de trois procès, ils seront condamnés à 15 ans de travaux forcés.

Le comité de soutien bloqué par la neige



Hier matin, à l'appel du comité Mis et Thiennot et de son président, Léandre Boizeau, cinquante adhérents et sympathisants dont plusieurs élus locaux, sont partis du stade Gaston Petit, à Châteauroux. Parmi eux se trouvaient Jeanine et Thierry Thiennot, mère et fils de Gabriel Thiennot. Pour une double raison et par prudence : un accident grave près du péage de Saint Arnoult en Yvelines et la neige tombant en abondance sur la capitale, le voyage en autocar s'est arrêté à 10 h 30 sur l'aire de péage d'Artenay, dans le Loiret. Retour ensuite vers Châteauroux. Déception mais bonne ambiance générale (photo Denis Bonnet).